

Aux fins du présent règlement, on entend par :

- 1° « niveau » : tout niveau, y compris les niveaux partiels ;
- 2° « cm » : centimètre ;
- 3° « m<sup>2</sup> » : mètre carré ;
- 4° « N » : newton ;
- 5° « Nm » : newton-mètre ;
- 6° « kN » : kilo newton ;
- 7° « Hz » : hertz.